

NIGÉRIA
Intimidation des défenseurs des droits humains

Index AI : AFR 44/025/02

Amnesty International a exprimé ce jour (mercredi 11 décembre 2002) sa vive inquiétude face à la multiplication des actes d'intimidation que les autorités nigérianes infligent à la communauté des défenseurs des droits humains, violant ainsi les droits fondamentaux à la liberté d'expression et de circulation des citoyens.

La semaine dernière, les passeports de trois militants des droits humains ont été confisqués par les forces de sécurité à l'aéroport Murtala Mohammed, à Lagos. Ces défenseurs des libertés fondamentales ont ensuite été interrogés des heures durant par les agents du Service de sécurité de l'État, le service de sécurité fédéral du Nigéria.

« *Quelle ironie : quelques jours seulement avant la Journée internationale des droits de l'homme, des défenseurs de ces mêmes droits sont pris pour cibles et privés de leurs droits fondamentaux, a déclaré Amnesty International. Le gouvernement nigérian doit restituer tous les passeports confisqués et mettre un terme aux mesures de harcèlement et d'intimidation à l'encontre des défenseurs des droits humains ; il doit mettre fin à une pratique qui viole la liberté de circulation et d'expression des Nigériens.* »

Tajudeen Abdul-Raheem, président du conseil d'administration du *Centre for Democracy and Development* (CDD, Centre pour la démocratie et le développement), s'est vu confisquer son passeport à l'aéroport, pendant plusieurs heures, par le Service de sécurité de l'État.

Ce Service n'a toujours pas restitué les passeports, confisqués respectivement les 6 et 5 décembre, de Iheoma Obibi, directrice d'*Alliance for Africa* (AFA, Alliance pour l'Afrique), ni de Jiti Oguye, secrétaire de la *National Association of Democratic Lawyers* (NADL, Association nationale des avocats démocrates).

Par ailleurs, Joy Ezeilo, directrice générale du *Women's Aid Collective* (WACOL, Collectif d'aide aux femmes), a été convoquée aux fins d'interrogatoire par le Service de sécurité de l'État le 5 décembre et n'a pas été autorisée à se rendre à l'étranger.

La vague de harcèlement et d'intimidation dont ont été victimes les militants des droits humains la semaine dernière intervient après que deux membres d'une organisation de défense des droits humains, la *Civil Liberties Organisation* (CLO, Organisation des libertés publiques), ont été convoqués aux fins d'interrogatoire par le Service de sécurité de l'État en octobre 2002, pour avoir participé à la rédaction d'un rapport sur l'impunité et la violence soutenue par l'État au Nigéria. Ces deux militants de la CLO ont refusé de répondre à cette convocation, tant qu'ils n'obtenaient pas d'explications claires sur la raison pour laquelle ils étaient convoqués aux fins d'interrogatoire.

« *Le président Obasanjo doit prendre immédiatement des mesures pour que les normes internationales protégeant les défenseurs des droits humains cessent d'être méprisées* », a affirmé Amnesty International.

Ces normes incluent la Déclaration de Johannesburg sur les défenseurs des droits humains en Afrique (1998) et la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (1998). ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site www.amnesty.org